

TRIATHLON DE VINCA – 29 SEPTEMBRE 2024

Epreuve individuelle pour adultes et jeunes

Règlement

Le 4^{ème} TRIATHLON DE VINCA est organisé par le Triathlon Conflent Canigó, association loi 1901 dument affiliée pour l'année 2024 à la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

ART 1 – GENERAL

L'épreuve a lieu le **dimanche 29 Septembre 2024 à Vinça (66320)**.

Elle se déroule dans le respect du présent règlement et celui de la F.F.TRI. Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance de ces règlements et s'engage à les respecter, ainsi que les instructions qui lui seront données lors du briefing par le directeur de course et par l'arbitre principal. La réglementation fédérale est consultable sur le site fédéral : <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>

Les inscriptions sont limitées à 160 participants pour la course S, 40 pour le XS et 50 pour les autres courses.

Le programme des courses est le suivant :

Courses	Retrait Dossards	Ouverture Parc à vélos	Fermeture Parc à vélos	Briefing	Départ	Evacuation Parc à vélos	Récompenses
S	8h45-10h05	9h25	10h15	10h20	10h30	12h10	12h40
XS	8h45-10h10	9h25	10h20	10h35	10h45	12h10	12h40
10 – 13 ans	12h15-13h15	13h05	13h30	13h35	13h45	14h30	15h40
6 – 9 ans	12h15-13h15	13h05	13h45	14h00	14h10	14h30	15h40
Duathlonnière XXS	8h45-14h00	13h05	14h30	14h40	14h50	15h27	15h40

Présence obligatoire des participants au minimum 45mn avant chaque course.

L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires de courses en fonction du nombre de participants et de la météo. Dans ce cas, les nouveaux horaires seront communiqués aux clubs et inscrits dans les meilleurs délais.

ART 2 – DISTANCES ET CATEGORIES

CATEGORIES	Natation	Vélo	Course à pied
6 – 9 ans - Minipoussins (2017) et Poussins (2015- 2016)	50m	1.5km	470m
10 – 13 ans - Pupilles (2013 – 2014) <u>et 2012</u>	100m	3.5km	1km
Benjamins (2011 – 2012)	375m	12.6km	2.5km
Minimes (2009 – 2010)	375m	12.6km	2.5km
Cadets (2007 - 2008) et Juniors (2005 – 2006)	750m	24.60km	5km
Séniors et Vétérans(nes)	750m	24.60km	5km
	Course à pied	Vélo	Course à pied
Duathlonnière XXS (à partir de 2012)	1.3km	6.0km	1.0km

Contrôle de la bonne réalisation des parcours : Afin d'éviter toute erreur de classement, un pointage des numéros de dossard sera fait lors du ½ tour lors des courses à pied et vélos avec ½ tour.

ART. 3 – INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions sont ouvertes aux licencié(e)s FFTRI et aux non licencié(e)s.

Toutes les inscriptions se font désormais en ligne par internet sur le site du chronométreur : <https://chronospheres.fr/>, jusqu'au **vendredi 27 Septembre à minuit**. Après cette date il ne sera plus possible de s'inscrire par internet.

Pour s'inscrire, [les non licencié\(e\)s FFTRI et les licences loisir](#) doivent souscrire à un « [Pass Compétition](#) », moyennant une majoration tarifaire conformément à la réglementation de la FFTRI, et présenter un certificat médical de « [non contre-indication à la pratique du SPORT EN COMPÉTITION](#) » de moins d'1 an à la date de l'événement.

Pour les Licences fédérations étrangères : la prise d'un Pass Compétition est désormais obligatoire. Cependant, **il est gratuit** pour les licencié(e)s des fédérations ayant passé un accord avec la FFTRI (Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suisse). Pour les licencié(e)s de ces fédérations, le certificat médical n'est pas nécessaire.

Attention, pour des raisons administratives, les inscriptions sur place ne sont plus possibles.

Si nous recevons une inscription incomplète, elle ne sera pas enregistrée.

Pour toute question relative aux inscriptions, vous pouvez envoyer un email à l'adresse suivante :

triconfcanigo66@gmail.com

Tout engagement est considéré comme ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement (sauf exception au paragraphe 13).

Droits d'inscription

Tarifs	Situations	Mini Poussins Poussins 6 – 9 ans Nés en 2015-2016,2017	Pupilles 10 – 13 ans Nés en 2012, 2013, 2014 ,	XS Jeunes nés à partir de 2012 et Adultes	S Nés en 2008 et avant	Duathlonnière XXS Jeunes nés à partir de 2012 et Adultes (**)
1	Individuelle licencié FFTRI	5€	5€	18€	32€	5€
2	Individuelle non licencié FFTRI (*)	7€	7€	23€	37€	7€

- (*) : Le montant inclus le **Pass-compétition** de 2€ et 5€ selon la course qui est reversé à la FFTRI,
- (**) : gratuit pour les filles et femmes qui participeront aux différentes courses en Triathlon.

ART.4 - RECOMPENSES ET CLASSEMENT

Sur la course S, sont classés les trois premiers de chaque catégorie (cadets, juniors, séniors et vétérans) chez les femmes et chez les hommes.

Sur la course XS, sont classés les trois premiers des catégories jeunes (benjamins et minimes) chez les filles et les garçons.

Pour les catégories mini poussins, poussins et pupilles, **seuls les premiers (et premières)** recevront une coupe. Tous les autres participants recevront une médaille.

Le classement de chacune des courses sera affiché sur le site du club et sur celui de la société **Chronosphères** qui assure le chronométrage.

ART. 5 – RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait du dossard se fera à l'accueil aux horaires mentionnés à **l'ART.1**.

Les licencié(e)s F.F.TRI. Compétition ont accès aux épreuves sur présentation de leur licence (support papier ou numérique).

En cas d'impossibilité de présentation de sa licence F.F.TRI., le concurrent devra faire l'acquisition d'un « **Pass compétition** » dans les mêmes conditions qu'un non-licencié et présenter un certificat médical de « Non contre-indication à la pratique du TRIATHLON EN COMPÉTITION » de moins d'1 an à la date de l'épreuve.

ATTENTION : un seul dossard par athlète sera fourni par l'organisation, pensez à vous munir d'une ceinture porte dossard.

ART. 6 – AFFICHAGE DES PARCOURS ET RESULTATS

Les plans des différents parcours sont rappelés sur les panneaux d'affichage situés à coté de l'accueil.

Les résultats sont affichés à l'issue de chacune des courses sur les mêmes panneaux d'affichage.

ART. 7 – CHRONOMETRAGE

L'organisateur fournira un bracelet à puce qui sera **à accrocher à la cheville gauche**.

La puce de chronométrage doit être portée jusqu'à la fin de l'épreuve. En cas d'abandon l'athlète doit la ramener à l'organisateur. En cas de perte, elle lui sera facturée 30 euros.

Tous les concurrents doivent faire marquer leur numéro de dossard sur la jambe et le bras gauche. Ce marquage sera réalisé par l'organisation à l'entrée du parc à vélo.

ART. 8 - CYCLISME

Le port d'un casque à coque dure homologué (NF ou EN) est obligatoire sur le parcours et dans l'aire de transition. Les jugulaires doivent être impérativement fermées et ajustées pour bien maintenir le casque en position et éviter son basculement.

Les vélos doivent respecter la réglementation fédérale. Notamment, en aucun cas les extrémités du guidon devront laisser à l'air la structure métallique coupante qui est susceptible d'entraîner des blessures en cas de chute. Elles devront être recouvertes (bouchons, embouts en caoutchouc, adhésifs épais). En l'absence de protection, le concurrent se verra refuser l'entrée dans le parc à vélos.

Sur les courses S et XS, les concurrents **ne sont pas autorisés à s'abriter** derrière ou à côté d'un autre concurrent, ni à profiter de l'aspiration d'un autre concurrent ou d'un véhicule pendant la course. Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de la part des arbitres.

Les courses étant sans « aspiration abri », les prolongateurs et les vélos « chrono » sont autorisés. Toutefois il conviendra de respecter les points suivants :

- **Les prolongateurs**, vélo type contre la montre ou ajouts aux guidons doivent être pontés à l'avant avec un dispositif rigide du commerce (sans ajout ni adaptation personnelle).
- Les prolongateurs ne doivent pas s'étendre au-delà de 15 cm de l'axe de roue avant, et ne dépassent pas de la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de freins.
- Les roues à rayons doivent comporter 16 rayons minimum.

Un contrôle de conformité sera effectué à l'entrée du parc à vélo.

Le dossard vélo doit être porté de manière visible sur la partie basse **du dos** du maillot, **fixé par au moins 3 points**.

Pour les **courses jeunes** (Minipoussins, poussins et pupilles) **le vélo de route est interdit** ainsi que les prolongateurs. Seuls les VTT et VTC sont autorisés.

Le respect du code de la route est une obligation. Notamment, l'organisateur attire l'attention des participants sur le fait que pour la partie cycliste, **les routes seront ouvertes à la circulation à double sens** et qu'en conséquence la plus grande prudence leur est demandée. Les coureurs doivent respecter scrupuleusement le code de la route et maîtriser leurs trajectoires dans les virages afin de ne pas rouler sur la partie gauche de la chaussée.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait arriver pendant cette épreuve dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs, des services de police.

Les vélos de route sont numérotés par des autocollants collés sur la tige de selle. Ils sont fournis par l'organisateur.

En cas de décision arbitrale telle que définie par la réglementation générale, **une pénalité d'arrêt (carton bleu)** s'effectuera dans la « **pénalty box** » située avant l'entrée du parc à vélo. Le triathlète devra OBLIGATOIREMENT faire sa pénalité avant de rentrer dans le parc à vélo et faire sa transition, il en va de sa responsabilité.

Pour rappel, les durées de pénalités sont de **1 minute** pour la course XS et pour la course S.

ART. 9 - COURSE A PIED

Le dossard non plié doit être visible et porté sur le devant pendant toute la course. Le dossard doit être fixé par au moins trois points. Les ceintures porte-dossard sont fortement recommandées. **Attention, l'absence de dossard à l'arrivée est une cause de disqualification.**

ART. 10 - PARC DE TRANSITION

L'accès au parc à vélo fait l'objet d'un contrôle par les arbitres et/ou les membres de l'organisation en charge de la sécurité. L'entrée et la sortie du parc ne sont possibles que sur présentation du dossard.

A l'exception des Minipoussins et poussins pour lesquels un encadrant peut les accompagner pour l'installation de leurs vélos, l'accès au parc n'est autorisé qu'aux seuls concurrents.

Tout déplacement dans le parc à vélo se fait à pied, vélo à la main, jugulaire du casque fermée. L'emplacement dans le parc à vélo est libre.

Les triathlètes doivent pousser leur vélo jusqu'à la sortie du parc, ils ne sont autorisés à monter sur leur vélo qu'après la ligne marquée au sol, pour le retour il faut descendre du vélo avant de rentrer au parc au niveau de la ligne marquée au sol.

A l'issue de la natation, chaque concurrent s'engage à ranger correctement ses affaires dans son espace pour ne pas gêner les autres concurrents.

ART. 11 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Tout concurrent qui se verra abandonner son matériel et ses déchets en dehors des zones de propreté prévues sur la partie vélo et sur la partie course à pied sera sanctionné par le corps arbitral.

ART. 12 - MODIFICATION

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours en cas de circonstances exceptionnelles. Notamment, si la natation ne peut avoir lieu, l'épreuve sera transformée en Duathlon sur distance S.

En cas d'annulation pour raison de force majeure indépendante de sa volonté (*routes impraticables en raison des conditions météorologiques : verglas, pluies diluviennes, etc.*), l'organisation ne remboursera pas les droits d'inscription.

L'organisateur se réserve le droit d'adapter ou modifier à tout moment le contenu des présentes conditions. En cas de modification, le règlement en vigueur le jour de la course sera appliqué.

ART. 13- REMBOURSEMENT

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement à l'exception stricte des cas suivants :

Totalité des frais d'inscription (hors coût Chronosphères) :

- En cas d'incapacité physique justifiée par un certificat médical,
- En cas d'annulation de l'épreuve du fait de l'organisateur (arrêté préfectoral hors COVID ou autorisation de passage non obtenu...)

ART. 14 - SECURITE / SECOURS

Les signaleurs fixes ou mobiles de l'organisation assurent la sécurité sur les parcours.

Les secours et la surveillance médicale sont sous la responsabilité de l'organisme qui met à sa disposition les moyens matériels et humains adéquats (Postes de secours et véhicules).

Pour des raisons de sécurité, les accompagnateurs **doivent demeurer derrière la rubalise et les barrières**. Il leur est également interdit de suivre en vélo les concurrents sur les parcours de course à pied et de vélo.

ART. 15 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE

L'assurance fédérale couvre l'organisation et les concurrents. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident avec dommages matériels ou corporels dû au non-respect du code de la route ou par le non suivi des consignes de sécurité données par le directeur de course, les forces de police ou de gendarmerie ; ou en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quel que motif que ce soit.

L'inscription et/ou l'émargement au retrait du dossard valent acceptation du règlement.

ART. 16 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le Triathlon Conflent Canigó est impliqué dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer le meilleur niveau de protection des données personnelles en conformité avec loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique & Libertés » et le Règlement européen n°2016-679 de protection des données personnelles du 27 avril 2016.

ART. 17 - DROIT A L'IMAGE

La signature du bulletin d'inscription autorise le Comité d'Organisation du Triathlon de Vinça à utiliser les images et vidéos sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître dans le cadre de la promotion de cet événement sur tous les supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels. Cette autorisation est valable 5 ans à partir du 29 septembre 2024.

Les commentaires accompagnant les photos ou vidéos ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée des concurrents.

ART. 18 : ABSENCE DE DÉLAI DE RÉTRACTATION

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation). Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

Informations détaillées sur le site du club : www.triathlon-conflent-canigo.com

Renseignements : triconfcanigo66@gmail.com – Téléphone : 06.13.53.84.07
Monsieur CARMIER Jean – 19 chemin de Sainte Eulalie – 66320 – ARBOUSSOLS

